

Lettre au Secrétaire général de l'ONU, S.E.M. Javier Pérez de CUELLAR, à l'occasion du 25 anniversaire de la Mission du Saint-Siège auprès des Nations-Unies*

15 mai 1989

1. Cette année marque le 25e anniversaire de l'établissement de la Mission permanente du Saint-Siège aux Nations unies. En vous écrivant, M. le Secrétaire général, je ne désire pas seulement commémorer cette date importante mais réaffirmer également toute l'importance que le Saint-Siège et l'Église catholique attribuent à l'Organisation des Nations unies.

C'est en 1964 que mon prédécesseur Paul VI choisit d'établir une Mission ad hoc aux Nations unies. Il le fit à la lumière des nouvelles orientations qui prenaient place au sein de l'Église et en réponse à l'appréciation manifestée depuis longtemps par la communauté internationale à l'égard des efforts du Saint-Siège en faveur de la paix et de la solidarité entre les peuples. En envoyant un Observateur auprès de votre Organisation, il voulait démontrer l'intérêt du Saint-Siège pour toutes les initiatives tendant à promouvoir l'épanouissement humain, social, culturel, politique et moral de la communauté des nations. Il désirait également rendre plus efficace la contribution de l'Église dans les délibérations des Nations unies sur des sujets d'intérêt mondial.

2. Évidemment, dans le passé, le Saint-Siège avait souvent participé à des discussions ayant pour objectif une compréhension plus profonde des problèmes liés à l'ordre moral, comme l'aide aux nécessiteux et aux questions de paix. Mais il avait agi ainsi uniquement au moyen d'interventions extraordinaires, si bien que l'instauration d'un Office permanent représentait une présence plus significative.

Les convictions du Pape Paul VI furent bientôt confirmées par le Concile Vatican II qui invitait l'Église entière à participer à la construction d'une communauté internationale: "Lorsque l'Église, en vertu de sa mission divine, prêche l'Évangile à tous les hommes et leur dispense les trésors de la grâce, c'est partout qu'elle contribue à affermir la paix et à établir entre les hommes et les

peuples le fondement solide d'une communauté fraternelle: à savoir la connaissance de la loi divine et naturelle" (Gaudium et spes, 89). Ce même Concile a également déclaré: "il est donc tout à fait nécessaire que l'Église soit présente dans la communauté des nations" (ibid.).

3. Comme vous savez, M. le Secrétaire général, la Mission permanente du Saint-Siège a participé à la vie de la communauté internationale au cours de ces vingt dernières années. Elle l'a fait tout en maintenant son statut d'Observateur. Ce statut lui permet d'avoir une présence active tout en sauvegardant son pouvoir de maintenir la position d'universalité qu'exige sa véritable nature. Comme résultat, elle est devenue un point de référence dans les domaines aussi bien spirituel que temporel puisque chacun, dans sa propre voie spécifique, tend vers le même objectif (cf. Adresse de Jean-Paul II à l'Assemblée générale des Nations unies. le 20 octobre 1979).

Pendant ce dernier quart de siècle, le Saint-Siège a suivi de très près le parcours difficile que l'Organisation des Nations unies a entrepris. Il a pris part à la joie de ses nombreux succès mérités ainsi qu'aux peines et aux anxiétés provoquées par les multiples violations de la paix et les obstacles au progrès qu'elle a du affronter au cours de cette période.

4. Les Nations unies ont bien assumé la tache d'attirer l'attention mondiale sur les problèmes pressants qui assaillent l'humanité, particulièrement ceux qui concernent les conflits régionaux, l'environnement, l'usage illégal de la drogue, les droits des femmes, des enfants, des sans-logis et des handicapés.

Grâce à ses efforts concertés, l'Organisation des Nations unies a bien souvent éclairci les horizons chargés de menaces en rendant un nouvel espoir et un sentiment de sécurité. Ce rôle qui s'est rapidement étendu fut reconnu récemment par l'octroi du Prix Nobel aux Forces de maintien de la paix des Nations unies.

A cette occasion, permettez-moi de vous répéter, M. le Secrétaire général, ce que je vous avais déclaré dans ma lettre du 6 avril 1982, au sujet de la bonne volonté du Saint-Siège d'offrir son entière collaboration à l'Organisation des Nations unies dans ces domaines qui sont en harmonie avec la mission spécifique de l'Église et, en particulier, dans ces matières qui sont liées à la paix et à la justice, aux droits de l'homme et au soulagement de la pauvreté.

Étant donné l'engagement incontesté des Nations unies dans ces domaines, et conscient de l'intérêt de l'Église pour le bien de tous, je suis heureux de rappeler les paroles de Paul VI dans son vénérable discours du 4 octobre 1965, où il se référait aux Nations unies comme à «la voie obligatoire de la civilisation moderne et de la paix du monde». Faisant écho à cette conviction, et avec les meilleurs vœux réitérés pour vos efforts en faveur des peuples du monde, j'invoque sur vous, M. le Secrétaire général, et sur tous ceux qui consacrent leurs efforts à l'obtention de cette paix qui est le fruit de la justice, les bénédictions du Tout-Puissant.

